

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 21 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 21 septembre 2022 à 18h00, à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain
Messieurs François Beaudin, Marc-Aurèle Blais et Denis Langlois

Assiste également à la séance, Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe.

Madame Sylvie Blais était absente de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 18h00.

1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07 ABROGE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-04 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 000 000\$

Ce point est retiré de la séance.

2022-09-291 2. POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT le processus d'affichage, qui a été effectué pour pourvoir le poste de directeur général et greffier-trésorier, qui s'est terminé le 9 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu 7 candidatures pour le poste de directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que trois candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois;

- De procéder à l'embauche de monsieur Yan Ritchie, à titre de directeur général et greffier-trésorier selon les modalités prévues au contrat de travail;
- De mandater monsieur Henri Grenier, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes qui assistaient à la séance.

2022-09-29 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 52.

Henri Grenier, maire

Mélissa Castilloux Allain, greffière-très. Adj.